

QUEBEC

MERCREDI, 26 JUIN 1895

TEMPERATURE

Probabilités pour les prochains 24 heures.

SAINT-LAURENT.—Bonne température et très chaud; averse en quelques localités cette nuit.

Quebec.—Vents de Nord et du Sud; temps beau et chaud; averse de soir ou demain.

L'avenir du commerce

Quebecois

Il y a quelques jours, une délégation composée de capitalistes influents, tant de Londres et des autres parties de l'Angleterre que des colonies, de membres du parlement et autres, s'est rendue auprès de Lord Rosebery, premier ministre d'Angleterre, afin de prier le gouvernement de prendre une décision favorable au sujet de recommandations faites par les membres de la conférence intercoloniale tenue à Ottawa l'année dernière, et à laquelle Lord Jersey représentait le cabinet anglais.

Le premier ministre a accueilli avec faveur cette importante délégation, et lui a donné l'assurance que les grandes suggestions de la conférence n'ont pas été mises en oubli, que le rapport du commissaire impérial a été soumis à la considération d'un comité du Conseil Privé, et qu'il espérait pouvoir leur donner sous quelques jours une réponse de nature à rencontrer leurs desirs. Cela signifie, croyons-nous, que le gouvernement impérial accordera de l'aide à la ligne de steamers rapides de l'Atlantique et au "Canada-Australia Pacific Telegraph". Si cela est vrai, nous pouvons espérer l'établissement, dans un avenir prochain, d'une ligne rapide avec Québec comme terminus d'été, parce que : 1. le tirant d'eau des steamers-trente pieds—ne leur permettra pas d'aller à Montréal. 2. Parce que s'ils allaient à Montréal, il ne serait guère possible à la compagnie de faire le service hebdomadaire à moins d'avoir cinq bateaux tandis que quatre suffiraient pour Québec.

Or, si l'on met en ligne de compte le coût d'un million de dollars par bateau, les énormes dépenses d'entretien et autres qu'entraînerait un bateau supplémentaire, l'avantage qu'il y a à gagner la même somme d'argent avec un bateau de moins saute aux yeux du public, comme des capitalistes qui formeront partie de la compagnie.

Est-il besoin de parler des avantages d'une telle ligne pour la ville de Québec? Chaque semaine les steamers déposent ici leur chargement et leur déchargement pour le plus grand avantage du commerce et des ouvriers de la vieille capitale. Nous aurons comme conséquence naturelle notre large part du commerce de grains et autres denrées de l'Ouest que transporteront ici la Pacifique et le Parry Sound, lorsqu'il sera terminé.

Il est naturel de croire que les grands expéditeurs de grains de l'Ouest américain et canadien se prévalent des immenses avantages que leur offre la ligne rapide et moins longue de 800 milles que par New-York, en expédiant leur grain en Europe par voie de Québec et du St-Laurent.

Les grands commerçants de grains de l'Ouest et de Québec sont intéressés dans la compagnie du chemin de fer du Parry Sound, c'est-à-dire qu'ils donneront la préférence à Québec, grâce à une ligne rapide en même temps que plus courte. Citons aussi les propriétaires de moulins de Hawkesbury, Arnprior et Ottawa qui trouveront aussi leur intérêt dans la ligne rapide.

Nous aurions, grâce à cette ligne, le chargement de grandes quantités de pulpe et de fromage, deux articles qui sont devenus de la plus haute importance dans le commerce canadien.

Nous pouvons donc espérer pour Québec un avenir meilleur.

La réponse du gouvernement anglais ne saurait se faire attendre au sujet de la ligne rapide et nous espérons pouvoir bientôt en parler à nos lecteurs.

Quant à la ligne du chemin de fer de Parry Sound, elle ne peut compléter la ligne rapide qu'en étant que le pont entre Hawkesbury et Grenville se construisent. Comme nos lecteurs ont pu le constater par les comptes-rendus que nous avons donnés des comités saisis de la discussion de cette affaire, son honneur le maire Parent a péremptoirement refusé de ne rien faire pour la compagnie, avant qu'il n'ait donné les garanties suffisantes de sa bonne foi. Comme il l'a déclaré devant le comité des finances, il faut de toute nécessité que le pont de Hawkesbury se construise, sans quoi la ligne du Parry Sound ne serait qu'un incomplet tronçon de chemin de fer inutile pour nous et auquel la cité n'est pas tenue de prêter aide et appui.

M. Parent a prouvé qu'il avait eu raison car la compagnie s'est immédiatement mise à l'œuvre pour donner satisfaction au conseil de ville; les plans du pont sont maintenant prêts pour approbation au gouverneur-général en conseil. Aucune déture de la ville ne devra être donnée à la compagnie avant que les travaux du pont soient estimés convenablement, et une somme de \$100,000 d'obligations devra être gardée jusqu'à ce que le pont soit achevé.

Forcé par le conseil, la compagnie doit agir sous peine d'être frustrée de ce qui lui sera conditionnellement accordé. Une clause à cet effet devra être insérée dans le règlement qui doit être soumis au peuple, et c'est à cette condition seulement que le conseil devra consentir à passer le règlement.

Il y a assez longtemps que le commerce de Québec reste stationnaire. La ligne rapide complétée sera d'un avantage

extraordinaire pour lui. Nous avons hâte de donner à nos lecteurs la réponse du gouvernement anglais, surtout si elle est favorable.

M. le curé Bélanger

L'Événement a payé, hier, un tribut d'hommages bien mérité à la mémoire du regretté curé de St-Roch de Québec, M. l'abbé F. H. Bélanger.

Les témoignages de sympathies qui ont éclaté de toutes parts, la douleur à peine contenue de la brave population de Saint-Roch disent assez, au reste, en quelle estime ce digne prêtre était tenu.

Si la carrière de M. l'abbé Bélanger a été relativement courte en années, elle a été d'un autre côté bien féconde en œuvres de toute espèce.

Dans ce grand faubourg de Saint-Roch qui a tant aimé et pour lequel il a dépensé tout ce qu'il avait de zèle, d'énergie et de forces, il reste des monuments durables qui perpétueront éternellement le souvenir de son trop court passage.

Si la mort prématurée de M. l'abbé Bélanger a été accueillie avec une explosion de regrets par la population qu'il dirigeait avec tant de sagesse depuis de nombreuses années, elle n'a pas été moins sensible—nous croyons l'avoir rappelé, hier—à ses anciens condisciples de classe au petit séminaire de Québec, à ceux qu'il aimait à l'égal de frères et qui le lui rendaient bien.

De toute cette classe de finissants de 1872 dont il était l'un des plus brillants, M. l'abbé Bélanger est la troisième victime que la mort vient ainsi frapper, à un âge où il est encore permis d'entrevoir de longs jours. Rappelons de mémoire, M. O. Goulet, étudiant en médecine, M. Marcoux, des Frères Victuaires, et M. l'abbé Gauthier, curé de St-Lazare.

Les autres compagnons d'études du regretté curé Bélanger sont :

M. R. P. Audet, Chartreux ;

M. l'abbé E. Nadeau, directeur du grand séminaire de Québec ;

M. l'abbé P. O'Leary, curé de St-Catherine ;

M. l'abbé I. Pélissier, curé de St-Tite des Caps ;

M. l'abbé E. Roy, curé de St-Elzéar ;

M. l'abbé A. D'Amboise, curé de Thetford ;

Le R. P. Audet, Chartreux ;

M. l'abbé L. N. Parent, curé de la Grande-Rivière ;

Et parmi les laïques : M. Albert Bender, avocat à Montmagny ;

M. N. Bernier, avocat à Rimouski ;

M. Eug. Rouillard, surintendant B. V. S. E. au département des terres de la Couronne ;

M. J. P. Lavoie, M. D., de St-Roch de Québec ;

M. J. E. Boly, N. P., de St-Roch de Québec ;

M. Jos. Allaire, notaire de la corporation de Québec ;

M. Théo. Levesque, journaliste à St-Paul, Minnesota ;

Le docteur Swibert Larue, de Atanki ;

M. Onés. Labrie, avocat à Percé ;

M. Edmond Duchesnay, ingénieur.

M. François Rinfret, pharmacien de Québec ;

M. Arthur Légère, avocat à Québec.

LA SITUATION A OTTAWA

Les Anglais d'Ontario se liguent contre le gouvernement

Que fera le gouvernement?

La situation politique prend des proportions assez sérieuses. Les députés anglais les plus influents ne se gênent pas de dire dans les couloirs de la chambre qu'il est ridicule de présenter les lois respectives en ce moment. On a prétendu que les députés français tenaient des conciliabules; ce qui est plus correct, dit un journal français de Montréal, c'est qu'ils n'ont pas besoin d'en tenir; ils seraient tous déterminés à exiger le bill réparateur avant la fin de cette session; mais cela n'est pas nécessaire, attendu qu'ils savent que c'est d'ores et déjà l'intention de sir Mackenzie Bowell de le présenter.

D'autre part les députés anglais, dont un grand nombre ne demandent qu'un prétexte pour renvoyer le règlement de la question des écoles après les élections générales, se prévalent de ce que le clergé protestant vient de demander de différer la chose et de faire une enquête pour demander un nouveau délai. Plusieurs d'entre eux invoquent maintenant le lettre de Mgr Gravel pour justifier leur hostilité à l'intervention fédérale.

Il paraît que 26 députés conservateurs protestants se sont liés pour faire savoir au premier ministre qu'ils voteront contre le gouvernement si le bill réparateur est présenté.

En route pour le Groenland

Une nouvelle expédition vient de partir de Brooklyn pour le Groenland, dans le double but d'aller chercher le lieutenant Peary et ceux de ses compagnons qui ont passé l'hiver au pôle dans les régions arctiques, et de visiter la baie de Bowdoin.

L'expédition est sous la direction de M. Emil Diebetsch, qui est le beau-frère de Mme Peary, et se compose de quatre professeurs de diverses universités et d'un médecin. Les membres de l'expédition emmènent avec eux la petite colonie d'Esquimaux que Mme Peary avait amenée du Groenland et qui a passé l'hiver avec elle à Washington. Ils se sont embarqués à bord du steamer Fortia, qui doit les conduire à Saint-Jean de Terre-Neuve. A Saint-Jean, l'expédition s'embarquera sur le petit bateau à vapeur Kite, qui est spécialement construit pour naviguer dans les mers arctiques.

D'après l'itinéraire qu'ils se sont tracé, les membres de l'expédition comptent être de retour à Saint-Jean vers le 1er octobre.

La France au Canada

Le Courrier des Etats-Unis d'hier publie ce qui suit :

On a inauguré hier, à Québec, la statue du chevalier de Lévis, le dernier défenseur du drapeau de la France sur le sol du Canada. L'héroïque successeur de Montcalm est représenté en habit à la française, le petit chapeau de Fouton sur la tête, sortant l'épée du fourreau d'un geste énergique et ayant à ses pieds, sur un nuage de drap, un faisceau de drapeaux. Le chevalier de Lévis, de l'illustre maison de ce nom, qui possédait un curieux tableau représentant deux domestiques en grande livrée portant à l'arche de Noé, pour les sauver du déluge, les tiges de noblesse de la famille de Lévis enroulées dans un portefeuille armorié; le chevalier de Lévis, disons-nous, appartenait à l'ordre de Malte, pépinière inépuisable de soldats aussi vaillants et de capitaines aussi expérimentés sur terre que sur mer. Il fut accompagné au Canada son père, le marquis de Montcalm, en 1756, et lorsque celui-ci fut tué en défendant Québec contre un ennemi qui disposait de forces six fois supérieures en nombre, le chevalier prit le commandement de la poignée de braves qui continuèrent vaillamment une lutte disproportionnée, infligeant pendant un an des pertes journalières aux Anglais, gagna sur eux la seconde bataille d'Abraham, mais, assiégé par vingt mille ennemis pourvus d'une formidable artillerie de marine débarquée de leurs vaisseaux, n'ayant plus que deux mille hommes, sans vivres, sans munitions, sans espoir de recevoir aucun secours de France, il fut capituler.

Ce fut le dernier acte d'une résistance glorieuse entre toutes, dans laquelle les Français montrèrent qu'ils étaient capables de tous les courages, du plus aveugle au plus calme. Le traité de Paris du 10 février 1763 céda le Canada et l'Acadie à l'Angleterre qui reconnut le droit de propriété de 60,000 colons français qui habitaient au Canada, leur garantissant l'exercice de leur culte et de leur droit public, en vigueur dans cette colonie anglaise, considérablement agrandie sous le nom de Dominion.

Les colons français du Canada, composés pour la plupart de cadets de famille qui venaient exercer librement le métier des armes ou de vieux soldats qui aspiraient à se tailler, de l'aristocratie à la longue de leur épée, étaient gens fort turbulents, se conduisant avec leurs voisins les Anglais comme les compagnons de Romulus avec les autres peuplades de l'Italie. La compagnie des Cent, à laquelle Henri IV avait concédé le Canada, gouvernait constamment, et un adieu Gascon, le baron de Saint-Cuslin, s'était même fait Peau-Rouge et après s'être marié avec une vierge iroquoise, avait pris la suite des affaires d'un chef de tribu indigène.

Richelieu substitua à cet état de choses une organisation féodale faite de toutes pièces, avec fiefs, seigneurs, et vassaux, avec droit de quint et de relief, foi et hommage, avec et dénombrement, haute, moyenne et basse justice, banalité et droit de retrait, enfin une féodalité hiérarchique complète, telle qu'elle n'avait existé que dans le royaume latin de Jérusalem. En 1763, il y avait 210 de ces seigneurs organiques.

C'était la guerre normale et comme il n'y avait, outre la guerre aux fauves pour les pelleteries, que les colons anglais à combattre, ceux-ci devinrent l'objet des attaques systématiques de ces rudes bûcherons. De la cette haine brûlante que les Français et les Anglais, haine qui faisait dire au général Wolfe, bien avant la bataille d'Abraham: "Je meurs content puisque les Français fuient", et qui faisait dire à Montcalm, blessé à mort en dirigeant la retraite: "Au moins je ne verrai pas les Anglais dans Québec".

Décidé à en finir avec un voisinage qui mettrait les possessions en péril, les Français réunirent des forces considérables pour avoir raison de ces Français, qui se montrèrent aussi après la grande guerre qu'à la petite. Le gouvernement de Louis XV se contenta d'opposer à cette invasion 3,000 hommes et les ressources féodales du pays, activées par les prédications d'un évêque catholique et des jésuites qui étaient le vrai pouvoir dans la colonie. Mais ce qui compensait l'exiguité des renforts, c'était la qualité du chef qui les commandait, le marquis de Montcalm, d'une famille noble de Rouergue, qui avait fourni une longue suite de guerriers, et parmi eux le légendaire Gouzon, grand-père des chevaliers de Rhodes, dont le nom s'est vu sur des drapeaux dans les loas et vitraux des portes de Versailles du quatorzième siècle. Dès l'âge de quatorze ans, Montcalm avait mis l'épée à la main, et au siège d'Exilles, en 1746, il réalisait, à la tête d'une compagnie de grenadiers, une manœuvre unique dans l'histoire, consistant, faute de breche, à se faciliter l'entrée par les embrasures des canons, en projetant du recul des pièces au moment de l'explosion.

La gloire de Montcalm est impérissable; il accomplit des prodiges, et il fut contraint à l'admiration sans ennemis les plus acharnés. Aucun général n'en a fait plus ni mieux. Il succomba au moment où il se trouvait en train de faire sauter les Anglais, mais il ne triompha pas de l'indifférence de l'opinion en France. On accusa le gouvernement de Louis XV de l'avoir abandonné; ce qui l'abandonna, c'est le sentiment public que dans l'histoire, les Français n'ont pas fait plus de bien que de mal.

Après une canotade de bienvenue, musique de Gounod—une élève, mademoiselle Bérubé, lut avec beaucoup de goût une très belle adresse au marquis de Lévis et aux membres de sa famille. Une des plus jolies parties du programme fut la Marseillaise chantée par les élèves, ou, avec accompagnement de chants et de récitation, un groupe d'élèves vint déjouer aux pieds des hôtes du jour une odorante jousée de fleurs.

L'après-midi, en anglais, dans laquelle l'art, la science et l'industrie étaient représentées par mesdemoiselles Grenier, Langueudoc et Fitzpatrick, ont aussi beaucoup de succès.

Après un chœur, *Our wishes*, où des paroles de circonstance étaient adoptées à la musique incomparable de Rossini (*La Cécile*), ont lieu la distribution d'honneurs, médailles et certificats d'honneur décernés par la dernière assemblée scolaire, et que les honneurs élevés reçoivent des mains de M. et madame de Lévis, de M. de Nicolay et de M. d'Honnolstein.

On exécuta ensuite, avec une verve très remarquable les beaux chants harmonisés par notre ami M. Ernest Gagnon. M. de Lévis remercia, avec un grand bonheur d'expressions, les dames du Bon-Pasteur et leurs élèves. Le discours d'un aimable évêque, M. le cardinal général de France, qui était présent, donna la parole et, faisant délicatement allusion à la collaboration musicale qui une élève d'indiqué discrètement avant l'exécution des chants canadiens, M. Kleczkowski annonça, au milieu des applaudissements que le ministre de l'Instruction publique de France venait de conférer à M. Ernest Gagnon le titre et les palmes d'officier d'Instruction Publique. Le nouveau titulaire fut chaleureusement félicité par M. et Mme de Lévis et toutes les personnes présentes.

Cet incident, qui n'avait été prévu qu'agréable, marqua la fin de cette belle séance, une des plus intéressantes et des mieux réussies auxquelles nos hôtes aient assisté. Nous félicitons cordialement les dames du Bon-Pasteur, et leur digne chapelain, M. l'abbé Bernier.

M. Gagnon, M. les abbés Casgrain, Tascheron, Marre, M. Louis-Napoléon Casault et lady Casault, madame Routhier, l'honorable M. J. Demers, M. et madame Fitzpatrick, madame Jules Tessier, M. et madame J. J. Lavery, M. et madame G. Grenier, M. Ernest Grignon et mademoiselle Gagnon, M. et madame Deschambaud, madame Henri Duchesnay, M. le Dr Marois et Mlle Marois, et un grand nombre d'autres personnes assistaient à cette brillante réception.

Le cigare WASHINGTON-COLUMBUS est fait avec les meilleurs tabacs de la France et n'a pas de supérieur comme cigare à 5 cts. C'est une marque enregistrée.

PARLEMENT FEDERAL

Chambre des Communes

Ottawa, 26.—A l'ouverture de la séance de la chambre, hier après-midi, quelques bills ont été présentés et lus une première fois.

M. Oulmet a proposé la seconde lecture d'un bill, amendant l'acte des travaux publics. Il s'agit d'autoriser le département des travaux publics à vendre des propriétés dont il n'a pas besoin, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par le gouverneur-général, en conseil.

L'amendement est adopté et le bill est rapporté tel qu'amendé.

Le bill des subsides, comprenant les états supplémentaires pour l'année fiscale, subi sa troisième lecture et est adopté.

Sur motion que la chambre se forme en comité de subsides, l'hon. M. Mills propose en amendement que depuis 1880, les dépenses publiques ont augmenté et qu'il y a eu une diminution de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

Le coût moyen par tête, pour les écoles des sauvages au Canada, n'est que de \$30 contre \$56.35 en 1878. Il ne faut pas que le nombre de la police à cheval, soit diminué, car il était le pays pourrait peut-être avoir à payer des comptes qui le surprendraient, pour paier des révoltes.

La Saint-Jean-Baptiste à New-York

On lit ce qui suit dans

